Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 30/05/2023
ID : 038-213800717-20230522-D230522_8-DE

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023
N°37/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT-DEUX MAI,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : BONNET-GAMARD P. à ABRAHAM-MOREL A., DIBON C. à PROCACCI T.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Laëtitia CHAUMONT est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DETERMINATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023.

Madame Chabany Sylvie, adjointe à l'éducation, présente les propositions de la commission éducation enfance et jeunesse pour les tarifs qui s'appliqueront pendant l'année scolaire 2023/2024.

La commission propose d'appliquer une augmentation de + 2,8 % (correspondant à la moitié de l'inflation) sur les tarifs actuels de la restauration scolaire qui vont subir une hausse moyenne de près de 0,20 cts par repas appliquée par le prestataire Guillaud traiteur.
Elle propose également d'augmenter les tarifs actuels des services périscolaires matin et soir, des accueils de loisirs de 3 à 17 ans (mercredi et vacances scolaires) et du transport scolaire à hauteur de + 5,6%.

- **Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires**

La commission propose de conserver la formule « forfait semaine complète » qui induit une réduction de 15% par rapport au coût initial. Le forfait sera appliqué pour chaque période de vacances scolaires.

- **Action jeunesse**

- Une cotisation annuelle de 15 € pour les chenillards et 20 € pour les extérieurs sera demandée pour toute inscription.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 30/05/2023
ID : 038-213800717-20230522-D230522_8-DE

- Pendant les vacances, un programme d'animation sera proposé avec des journées (+ de 6H consécutives) ou des demi-journées (- de 6H) avec diverses activités (prestations extérieures, intervenants, soirées à thème, sorties, activités manuelles et sportives)
- La cotisation permet aux adolescents inscrits de participer à des activités dites libres, non facturées proposées tout au long de l'année.
  Pour les activités qui occasionnent un coût pour la collectivité (prestation), un tarif au quotient familial sera appliqué selon la nature et le coût de l'activité.

- **Transport scolaire**

  La commission propose de modifier la grille tarifaire du transport scolaire 2023/2024.
  La redevance annuelle sera de 21,12 € quel que soit l'âge des enfants.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE d'augmenter les tarifs actuels des accueils périscolaires matin et soir et des accueils de loisirs de 3 à 17ans (mercredi et vacances scolaires) de +5,6 % pour l'année scolaire 2023/2024.

DECIDE d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire de 2,8 % pour l'année 2023/2024.

FIXE le montant de la redevance annuelle pour le transport scolaire à 21,12 € quel que soit l'âge des enfants.

DECIDE de maintenir le forfait semaine complète pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

PRECISE que les tarifs des services périscolaires (accueil matin et soir et restaurant scolaire) et de l'accueil de loisirs (vacances scolaires et mercredi) et de l'action jeunesse sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants, le premier étant l'ainé :

-10% pour le 2ème enfant
-20% pour les suivants

Cette dégressivité ne sera pas appliquée sur le prix du gouter (tarif unique par enfant)

DIT que les enfants dotés d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), qui les contraint en raison d'allergie à apporter leur repas, ne seront facturés que sur les temps d'animation.

ADOPTE à compter du 04 septembre 2023, les tarifs suivants pour les services péri et extra scolaires :

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

QF	MATIN
0/380	1,28 €
381/700	1,39 €
700/1220	1,62 €
1221/1500	1,84 €
1501 et +	1,95 €

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 30/05/2023
ID : 038-213800717-20230522-D230522_8-DE

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

QF	SOIR	*Dont : part « temps d'animation » (ou Tarif PAI)*	*Dont part goûter/ Prix unique, fixe par enfant*
0/380	2,96 €	*2,36 €*	*0,6 €*
381/700	3,29 €	*2,69 €*	
700/1220	3,75 €	*3,15 €*	
1221/1500	4,07 €	*3,47 €*	
1501 et plus	4,19 €	*3,59 €*	

RESTAURANT SCOLAIRE

QF	Coût total	*Dont : part « temps d'animation » (ou Tarif PAI)*	*Dont part repas*
0/228	1,03 €	*0,57 €*	*0,46 €*
229/304	1,95 €	*1,33 €*	*0,62 €*
305/381	2,53 €	*1,72 €*	*0,81 €*
382/457	3,08 €	*2,09 €*	*0,99 €*
458/548	3,70 €	*2,51 €*	*1,19 €*
549/625	4,32 €	*2,93 €*	*1,39 €*
626/701	4,90 €	*3,33 €*	*1,57 €*
702/777	5,45 €	*3,70 €*	*1,75 €*
778/914	6,24 €	*4,24 €*	*2 €*
915/1067	6,75 €	*4,59 €*	*2,16 €*
1068/1219	7,04 €	*4,78 €*	*2,26 €*
1220/1500	7,33 €	*4,98 €*	*2,35 €*
Plus de 1500	7,43 €	*5,05 €*	*2,38 €*
Personnel communal	4,95 €		*4,95 €*
Adulte extérieur	9,41 €		*9,41 €*

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET ACCUEIL DU MERCREDI 2023/2024

Tarif journée avec repas

QF	Tarif Journalier	*Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)*	*Dont part repas*	*Dont part goûter*
0/350	4,52 €	*3,19 €*	*0,73 €*	*0,6 €*
351/550	6,78 €	*4,90 €*	*1,28 €*	*0,6 €*
551/750	9,61 €	*7,14 €*	*1,87 €*	*0,6 €*
751/950	11,32 €	*8,38 €*	*2,34 €*	*0,6 €*
951/1150	14,72 €	*11,43 €*	*2,69 €*	*0,6 €*
1151/1500	15,85 €	*12,35 €*	*2,90 €*	*0,6 €*
1501/1800	20,38 €	*16,59 €*	*3.19 €*	*0,6 €*
1801et +	22,64 €	*18.71 €*	*3,33 €*	*0,6 €*

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 30/05/2023
ID : 038-213800717-20230522-D230522_8-DE

Tarif Hebdomadaire Forfait 5 jours (Vacances scolaires uniquement)

QF	Tarif Journalier	*Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)*	*Dont part repas*	*Dont part goûter*
0/350	19,21 €	*13,55 €*	*3,11 €*	*2,55 €*
351/550	28,81 €	*20,82 €*	*5,44 €*	*2.55 €*
551/750	40,84 €	*30,34 €*	*7,95 €*	*2,55 €*
751/950	48,11 €	*35,61 €*	*9,95 €*	*2,55 €*
951/1150	62,56 €	*48,57 €*	*11,44 €*	*2,55 €*
1151/1500	67,36 €	*52,48 €*	*12,33 €*	*2,55 €*
1501/1800	86,61 €	*70,50 €*	*13,56 €*	*2,55 €*
1801et +	96,22 €	*79,51 €*	*14,16 €*	*2,55 €*

Tarif demi-journée matin avec repas

QF	Matin avec repas	*Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)*	*Dont part repas*
0/350	4,29 €	*3,47 €*	*0,82 €*
351/550	5,95 €	*4,61 €*	*1,34 €*
551/750	7,93 €	*6,05 €*	*1,88 €*
751/950	9,06 €	*6,74 €*	*2,32 €*
951/1150	10,19 €	*7,64 €*	*2,55 €*
1151/1500	11,32 €	*8,56 €*	*2,76 €*
1501/1800	12,46 €	*9,57 €*	*2,89 €*
1801 et plus	12,46 €	*9,57 €*	*2,89 €*

Tarif demi-journée après-midi sans repas

QF	Après-midi sans repas	*Dont : part « temps d'animation » (ou Tarif PAI)*	*Dont part goûter*
0/350	3,09 €	*2,49 €*	*0,60 €*
351/550	4,80 €	*4,20 €*	*0,60 €*
551/750	6,78 €	*6,18 €*	*0,60 €*
751/950	7,93 €	*7,33 €*	*0,60 €*
951/1150	9,06 €	*8,46 €*	*0,60 €*
1151/1500	10,19 €	*9,59 €*	*0,60 €*
1501/1800	11,32 €	*10,72 €*	*0,60 €*
1801 et plus	11,32 €	*10,72 €*	*0,60 €*

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET ACCUEIL DU MERCREDI : TARIFS EXTERIEURS (Enfants non scolarisés sur la commune ou parents non domiciliés sur la commune) 2023/2024

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 30/05/2023
ID : 038-213800717-20230522-D230522_8-DE

Tarif extérieur journée avec repas

QF	Tarif	*Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)*	*Dont coût du repas + gouter*
0/1150	22,64 €	*17,72 €*	*4 ,92 €*
1151/1800	26,04 €	*20,94 €*	*5,10 €*
1801 et plus	28,31 €	*23,09 €*	*5,22 €*

Tarif extérieur Hebdomadaire Forfait 5 jours (Vacances scolaires uniquement)

QF	Tarif	*Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)*	*Dont coût du repas + gouter*
0/1150	96,22 €	*75,31 €*	*20,91 €*
1151/1800	110,67 €	*89,04 €*	*21,63 €*
1801 et plus	120,31 €	*98,19 €*	*22,12 €*

Tarif extérieur demi-journée

QF	Matin avec repas	*Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)*	*Dont coût du repas*
0/1150	12,46 €	*8,58 €*	*3,88 €*
1151/1800	14,15 €	*10,18 €*	*3,97 €*
1801 et plus	15,27 €	*11,24 €*	*4,03 €*

Tarif extérieur demi-journée

QF	Après-midi sans repas	*Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)*	*Dont coût du goûter*
0/1150	11,32 €	*10,72 €*	*0,60 €*
1151/1800	13,02 €	*12,42 €*	*0,60 €*
1801 et plus	14,15 €	*13,55 €*	*0,60 €*

ACTION JEUNESSE

Tarif Communal

QF	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI JOURNEE
0/700	6,50 €	4,33 €
701/950	8,12 €	5,41 €
951/1220	9,74 €	6,50 €
1221/1500	11,36 €	7,57 €
1501 et plus	13,00 €	8,66 €
Cotisation annuelle	15 €	

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 30/05/2023
ID : 038-213800717-20230522-D230522_8-DE

Tarif extérieur

QF	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI JOURNEE
0/1220	13,00 €	8,66 €
1220/1500	15,15 €	11,90 €
1501 et plus	17,32 €	14,07 €
Cotisation annuelle	20 €	

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour tous sans condition	
Tarif unique	21,12 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 23 mai 2023

Le Maire,
Francis DIETRICH

MAIRIE de CHAMP-SUR-DRAC (Isère)

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

MAIRIE de CHAMP-SUR-DRAC (Isère)